

Note d'information concernant le traitement des données personnelles de clients et autres interlocuteurs professionnels de l'UE, du Royaume-Uni et de la Suisse

Cette Note d'information, qui prend effet le 20 septembre 2024, modifie la version antérieure qui avait pris effet le 24 avril 2023.

Vous pouvez consulter les changements apportés par cette Note d'information en cliquant [ici](#).

Date d'effet : 20 septembre 2024

Cette Note d'information contient les informations suivantes :

1. [**Responsables du traitement**](#)
2. [**Délégué à la protection des données \(Data Protection Officer – DPO\)**](#)
3. [**Catégories et sources de données personnelles que nous traitons ; Finalités et bases juridiques du traitement**](#)
 - a) [Prestation de services juridiques pour nos clients \(en France, activité d'avocat à la cour\)](#)
 - b) [Respect des règles de vérification de l'identité des clients \(« Know-Your-Client » – KYC\)](#)
 - c) [Vérifications de solvabilité](#)
 - d) [Vérifications des conflits d'intérêts](#)
 - e) [Relations avec nos fournisseurs](#)
 - f) [Promotion de nos services auprès des clients et contacts professionnels](#)
 - g) [Facilitation des communications avec nos clients et autres interlocuteurs professionnels](#)
4. [**Partage de données – finalités et destinataires**](#)
5. [**Transferts internationaux et garanties**](#)
6. [**Politique de conservation des documents**](#)
7. [**Droits des personnes physiques relatifs à leurs données personnelles**](#)
8. [**Définitions**](#)

Introduction

Cette Note d'information décrit la façon dont Squire Patton Boggs, par l'intermédiaire de ses bureaux et entités de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de la Suisse, énumérés à [**l'Annexe 1**](#) (« **nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse** »), traite et assure la protection des données personnelles de nos clients (ou des personnes qui leur sont liées) ou qui agissent en tant que parties adverses vis-à-vis de nos clients (ou qui sont liées à ces parties adverse) , et de nos autres interlocuteurs

[Plus d'information \[1\]](#)

professionnels en vertu de la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles.

En tant que cabinet international, nous attachons la plus haute importance à nos obligations légales, professionnelles et éthiques en matière de protection des données personnelles. Nous avons mis en place un solide programme de gestion de la sécurité informatique pour protéger les données personnelles et les autres informations que traitons. En outre, nous sommes certifiés ISO27001 pour les contrôles techniques et organisationnels du cabinet sur un large spectre de systèmes et processus. Ces mesures sont suivies, revues et régulièrement améliorées afin d'assumer nos responsabilités professionnelles et répondre aux besoins de nos clients.

1. Responsables du traitement

[Plus d'information \[2\]](#)

Selon le cas, Squire Patton Boggs (UK) LLP ou Squire Patton Boggs (US) LLP.

Le principal établissement de tous nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse, pour les besoins de conformité à la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles, est Squire Patton Boggs (UK) LLP, 60 London Wall, Londres EC2M 5TQ, Angleterre.

2. Délégué à la protection des données (DPO)

[Plus d'information \[3\]](#)

Adresse email: DataProtectionOfficer@squirepb.com

Adresse postale: Data Protection Officer
Squire Patton Boggs
60 London Wall
Londres EC2M 5TQ
Angleterre

3. Catégories et sources de données personnelles que nous traitons ; Finalités et bases juridiques du traitement

[Plus d'information \[4\]](#)

Nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse traitent différentes catégories de données personnelles pour les finalités ci-dessous

a) Prestation de services juridiques pour nos clients (en France, activité d'avocat à la cour)

- i. Fournir, facturer et gérer la prestation de services juridiques et communiquer avec nos entreprises clientes à ce sujet.

[Plus d'information \[5\]](#)

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées professionnelles • Coordonnées du compte bancaire et données connexes • Informations sur la gestion du compte 	Généralement fournies par notre client.	Art. 6(f) - Nos intérêts légitimes en tant que cabinet d'avocats, et ceux de nos clients, à traiter des données personnelles pertinentes pour les services juridiques que nous leur fournissons

- ii. Fournir des services juridiques à nos clients lorsque les données de tiers sont nécessaires et pertinentes pour le dossier. [Plus d'information \[6\]](#)

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
Données personnelles concernant les employés, les clients ou les fournisseurs d'un client ou concernant des personnes employées ou associées d'une manière ou d'une autre à un adversaire ou à une autre partie.	Nos clients, des sources publiques ou des tiers, en fonction des circonstances.	Art. 6(f) - Nos intérêts légitimes en tant que cabinet d'avocats, et ceux de nos clients, à traiter des données personnelles pertinentes pour les services juridiques que nous leur fournissons

- iii. Fournir des services juridiques à nos clients dans des dossiers qui requièrent le traitement de catégories particulières de données personnelles. [Plus d'information \[7\]](#)

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
En fonction de la nature du service.	Généralement fournies par notre client.	En fonction des particularités de chaque cas, le traitement peut être : <ul style="list-style-type: none"> • Nécessaire à l'établissement, à l'exercice ou à la

		défense de droits en justice ; <ul style="list-style-type: none"> • Sur la base du consentement explicite de la personne concernée ; ou • fondées sur des données personnelles manifestement rendues publiques par la personne concernée
--	--	---

iv. Fournir à nos clients des services juridiques nécessitant le traitement d'informations sur des personnes associées à nos clients ou à des parties adverses en rapport avec des infractions ou des condamnations pénales présumées.

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
Informations sur des condamnations pénales ou infractions	Généralement fournie par notre client.	Comme l'autorise la législation nationale applicable.

b) Respect des règles de vérification de l'identité des clients (« Know-Your-Client » – KYC)

i. Respect de la législation applicable en matière de connaissance du client, y compris les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme (LCB-FT), la corruption, la contravention aux règles sur les sanctions et gel des avoirs dans le commerce international et d'autres délits.

[Plus d'information \[8\]](#)

Au cours de nos procédures d'ouverture de dossier et notamment pour les nouveaux clients, nous traitons :

- Données personnelles concernant les clients personnes physiques ;
- Données personnelles concernant les représentants légaux, actionnaires, administrateurs, bénéficiaires effectifs, fondés de pouvoir et autres personnes physiques associées à nos clients personnes morales, dans la mesure du nécessaire pour procéder aux vérifications préalables.

Catégories de données personnelles	Sources Plus d'information [9]	Base légale selon le RGPD
<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'identité • Coordonnées personnelles • Antécédents en matière d'emploi et de crédit • Autres informations nécessaires à l'obligation de vigilance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les individus eux-mêmes ; • Le client potentiel avec lequel ils sont associés ; • Des sources externes 	Art. 6(c) - Obligation légale

- ii. Le respect des obligations applicables en matière de connaissance du client (KYC) dans les pays autre que le Royaume-Uni, l'UE et la Suisse, telles que les vérifications des listes de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Asset Controls) des États-Unis.

Catégories de données personnelles	Sources Plus d'information [9]	Base légale selon le RGPD
<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'identité • Coordonnées personnelles • Antécédents en matière d'emploi et de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes elles-mêmes ; • Le client potentiel avec lequel ils sont associés ; • Des sources externes 	Art. 6(f) - Nos intérêts légitimes en tant que cabinet d'avocats pour assurer le respect de nos obligations légales et éthiques, dans la mesure où cela est nécessaire pour effectuer ces contrôles.

- iii. Si nécessaire, et dans la mesure où le droit applicable l'autorise, nous pouvons également être amenés à collecter des informations relatives à des condamnations pénales ou infractions présumées de personnes en rapport avec le client potentiel.

Vérifications de solvabilité

- i. Évaluer la solvabilité de clients potentiels.

Au cours de nos procédures d'ouverture d'une relation d'affaire avec un nouveau client, nous traitons des données personnelles concernant des personnes associées à un client potentiel, telles que des actionnaires, des administrateurs non exécutifs et des dirigeants, etc.

Catégorie de données personnelles	Sources Plus d'information [10]	Base légale selon le RGPD
<ul style="list-style-type: none"> • Les coordonnées bancaires • Informations financières personnelles, telles que la propriété d'actifs ; • Les antécédents de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Les individus eux-mêmes; • Sources publiques • Sources externes 	Art. 6(f) - Nos intérêts légitimes à évaluer les risques d'un engagement avec un client potentiel.

Vérifications des conflits d'intérêts

- i. Respect des exigences légales, réglementaires et éthiques OU [Plus d'information \[11\]](#)
- ii. Veiller à ce qu'il ne puisse pas y avoir de conflit d'intérêt à l'occasion de nos services. [Plus d'information \[12\]](#)

Au cours de nos procédures de création de dossiers clients, nous pouvons parfois traiter des données personnelles concernant des personnes liées ou non à nos clients.

Dans les deux cas, nous pourrions ne pas être en mesure de fournir des services juridiques si les données personnelles ne sont pas fournies pour nous permettre d'effectuer les contrôles requis par la loi.

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
Données personnelles limitées permettant d'établir l'existence de conflits, telles que : <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de contentieux; • Membres de conseils d'administration ; • Participations/actionnariat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les individus eux-mêmes ; • Les sources publiques • Services d'abonnement tels que les annuaires juridiques 	Art. 6(c) - Obligation légale OU Nos intérêts légitimes à à garantir que nos services sont fournis sans conflit d'intérêts, lorsqu'une obligation légale ne s'applique pas.

c) Relations avec nos fournisseurs

Communiquer et travailler avec nos fournisseurs.

[Plus d'information \[13\]](#)

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
Coordonnées professionnelles	Le fournisseur	Art. 6(1)(f) Nos intérêts légitimes en tant que cabinet d'avocats pour gérer nos fournisseurs.

d) Promotion de nos services auprès des clients et contacts professionnels

Les informations figurant dans cette sous-section complètent la Note d'information sur le traitement de données de notre site internet international, que vous pouvez consulter en langue anglaise à l'adresse <https://www.squirepattonboggs.com/en/general-content/global-privacy-policy>. En cas de divergence entre la Note d'information de notre site international et la présente Note d'information, cette dernière prévaut pour ce qui concerne le site internet européen et les activités de traitement promotionnelles de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse.

- i. Informer clients, clients potentiels et autres contacts professionnels sur des points d'actualités, des alertes clients et des d'événements sur des sujets qui les intéressent

[Plus d'information \[14\]](#)

Catégories de données personnelle	Source	Base légale selon le RGPD
<ul style="list-style-type: none">• Coordonnées professionnelles• Préférences d'abonnement de la personne• Données relatives à l'inscription à un événement	Directement auprès de la personne avec laquelle nous communiquons ou qui s'inscrit pour participer à nos événements.	Art. 6(1)(f) - Nos intérêts légitimes en tant que cabinet d'avocats pour informer nos clients et contacts sur des sujets juridiques pertinents. OU Art. 6(1)(a) - Consentement, lorsque nous n'avons pas de relation professionnelle avec un client potentiel

- ii. Enregistrer des informations sur nos activités de développement commercial et de marketing, telles que des réunions et d'autres interactions avec des clients et des clients potentiels.

[Plus d'information \[15\]](#)

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
Notes sur les échanges	Le personnel du cabinet qui interagit avec la personne	Art. 6(f) - Nos intérêts légitimes en tant que cabinet d'avocats de conserver des dossiers sur nos activités de développement commercial

- iii. Évaluer l'utilisation et améliorer l'expérience des visiteurs sur notre site web.

Nous utilisons des « cookies » et d'autres applications similaires pour nous permettre d'évaluer l'utilisation de notre site web et d'améliorer l'expérience des visiteurs. Pour en savoir plus sur la façon dont nous utilisons les cookies pour suivre et gérer les performances de notre site, veuillez consulter l'avis concernant les cookies ([Cookie Notice](#)).

e) Facilitation des communications avec nos clients et autres interlocuteurs professionnels

[Plus d'information \[16\]](#)

- i. Nous utilisons des services d'audioconférence et de vidéoconférence fournis par des tiers dans le but de délivrer des conseils juridiques, de dispenser des formations, d'assurer le service à la clientèle et d'organiser des webinaires.

Catégories de données personnelles	Source	Base légale selon le RGPD
Enregistrements audio/vidéo	Directement auprès des personnes participant à la conférence audio/vidéo	Art. 6(a) - Consentement, sous réserve d'une notification préalable à l'enregistrement ; OU Art. 6(f) - Nos intérêts légitimes à conserver la preuve d'une communication commerciale.

4. Partage de données - Finalités et destinataires

Les finalités pour lesquelles nous partageons des données personnelles concernant nos clients et contacts professionnels au sein de nos bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse et internationaux, ainsi qu'avec des fournisseurs tiers et partenaires commerciaux de confiance, sont indiquées ci-dessous.

a) Transferts intra-groupes

Les avocats et membres du personnel de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse travaillent en collaboration avec leurs collègues des bureaux Squire Patton Boggs du monde entier sur des dossiers transfrontaliers, des activités de business développement et de marketing, et pour partager leurs expériences, connaissances et ressources.

Finalités des transferts		Destinataires
i. Fournir des services juridiques à nos clients, par exemple lorsqu'une affaire particulière soulève des questions juridiques dans plusieurs pays.	Plus d'information [17]	Bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde
ii. Gestion financière, facturation des clients, gestion et administration du cabinet.	Plus d'information [18]	Bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde
iii. Les activités de communication marketing et de développement commercial.	Plus d'information [19]	Bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde
iv. L'utilisation de logiciels d'e-discovery ou de data room virtuelles hébergées sur les serveurs du cabinet aux États-Unis, sous réserve de l'autorisation préalable du client ;	Plus d'information [20]	Bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde
v. À des fins de sécurité, y compris la sauvegarde/le basculement et la continuité de service.	Plus d'information [21]	Bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde

b) Transferts à des tiers

Nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse peuvent également partager des données personnelles avec des clients dans le cadre de nos prestations de services juridiques, et avec nos partenaires commerciaux et prestataires de confiance dans le cadre de relations contractuelles.

[Plus d'information \[22\]](#)

Finalité des transferts	Destinataires (exemples)
i. Fournir des services juridiques à nos clients	Les consultants ou experts tiers, les conseils locaux, les avocats, les conseils de la partie adverse, les plateformes de gestion des dossiers, des clients pour lesquels nous menons des enquêtes, toute situation où cela est nécessaire à la prestation de services juridiques dans un dossier spécifique.
ii. Respecter les obligations légales	Les cours, les tribunaux, les autorités de contrôle, les autorités fiscales et les autorités chargées de l'application de la loi. Plus d'information [23]
iii. Exploitation et gestion de l'entreprise	Les prestataires informatiques, les opérateurs de télécommunications, les institutions bancaires, les auditeurs et les assureurs de responsabilité civile professionnelle, ainsi que leurs conseils juridiques et autres.
iv. Ouverture de dossiers /nouvelle relation d'affaire et vérifications KYC	Agences d'évaluation du crédit, sociétés de vérification, annuaires juridiques.
v. Gestion financière, facturation des clients	Plates-formes de facturation électronique.
vi. Évaluation de la solvabilité, vérification d'identité, gestion de compte, recouvrement de créance et prévention d'activités criminelles ;	Experian Plus d'information [24]

vii.	Activités de communication marketing et de développement commercial ;	Plateformes de marketing et de gestion d'événements Plus d'information [25]
viii.	Services électronique e-discovery ainsi que de data room virtuelles.	Administrateurs de data room, prestataires de services d'analyse de documents
ix.	Continuité de services.	Prestataire de sauvegarde du courrier électronique.
x.	Pour la croissance de du cabinet	Partenaires potentiels de fusion Plus d'information [26]

5. Transferts internationaux et garanties

Nous transférons des données personnelles à l'intérieur et à l'extérieur du groupe, vers des pays tiers hors de l'UE, du R-U et de la Suisse qui ne sont pas considérés comme offrant un niveau adéquat de protection des données. Vous pouvez demander une copie des Clauses contractuelles types de l'UE ou d'autres documents concernant les transferts internationaux en contactant le DPO dont les coordonnées figurent dans la [section 2](#).

Type de transferts internationaux	Garanties contractuelles
a) Transferts intra-groupe de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse vers les bureaux de Squire Patton Boggs aux États-Unis, en Australie, dans la région Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et dans d'autres lieux en dehors du Royaume-Uni, de l'UE et de la Suisse.	Accord de transfert de données intra-groupe incorporant les clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne (2021/914), l'addendum britannique et l'addendum suisse sur le transfert international de données, le cas échéant.
b) Transferts à des tiers non affiliés Plus d'information [27]	<ul style="list-style-type: none"> Des accords de transfert de données fondés sur les clauses contractuelles types de la Commission européenne et/ou sur l'addendum du Royaume-Uni et/ou sur l'addendum de la Suisse

Type de transferts internationaux	Garanties contractuelles
	<p>relatifs au transfert international de données, selon le cas ; ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autres mécanismes de transfert de données disponibles (règles d'entreprise contraignantes- BCR, certifications approuvées ou codes de conduite) ; ou • Dans des cas exceptionnels, nous pouvons nous fonder sur des dérogations pour des situations particulières légalement prévues.

6. Politique de conservation

Nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse (et les autres bureaux de Squire Patton Boggs destinataires de données personnelles reçues de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse) conservent les données personnelles uniquement le temps nécessaire pour les finalités pour lesquelles elles ont été recueillies, sauf si un délai plus long est nécessaire pour que nous puissions respecter nos obligations légales (par exemple en lien avec des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux) ou pour établir, exercer ou défendre un droit en justice, ou encore pour servir nos intérêts légitimes.

7. Droits des personnes physiques relatifs à leurs données personnelles

La Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles prévoit divers droits pour les personnes concernées en lien avec leurs données personnelles, et notamment :

Droit d'Accès	Demander des informations sur les données personnelles les concernant et une copie	Plus d'information [28]
Droit à la Rectification	Demander à corriger ou mettre à jour les données	Plus d'information [29]
Droit à la Portabilité	Demander la transmission des données que la personne a transmises	

Droit à l'Effacement	Demander l'effacement des données	Plus d'information [30]
Droit à la Limitation du traitement	Demander de limiter le traitement dans certains cas	Plus d'information [31]
Droit d'Opposition	Droit de s'opposer au traitement dans certain cas	Plus d'information [32]
Consentement	Refuser de consentir ou retirer son consentement	Plus d'information [33]

Ces droits ne sont pas absolus et sont soumis à diverses conditions en vertu des lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée et des lois et règlements auxquels nous sommes soumis lorsque nous fournissons des services juridiques ou prestations d'avocats.

Dans certains cas, l'exercice de ces droits (par exemple, effacement, opposition, limitation du traitement ou encore refus ou retrait du consentement) peut nous empêcher de réaliser les finalités décrites à la [section 3](#) de cette Note d'information et de fournir efficacement des services juridiques.

Toute personne souhaitant faire valoir ses droits au titre de la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles devra effectuer sa demande comme suit :

[Plus d'information \[34\]](#)

Par courrier postal :

DSAR Manager
Squire Patton Boggs (UK) LLP
Room 4.65
6 Wellington Place
Leeds LS1 4AP
Angleterre

Par email: DataSubjectRequests@squirepb.com

De plus amples renseignements et un formulaire qui peut être utilisé par les personnes concernées qui souhaitent exercer leurs droits sont disponibles [ici](#).

Les personnes concernées ont également le droit de déposer une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles par nos soins auprès de l'autorité de contrôle compétente.

8. Définitions

« Addendum du R-U »	Désigne l' Addendum sur le transfert international de données aux Clauses Contractuelles Types de l'UE publié par l'autorité du Royaume-Uni (ICO) en vertu de l'article 119A(1) de la loi sur la protection des données de 2018, tel qu'amendé cas échéant par le l'ICO du Royaume-Uni.
« Addendum suisse »	désigne l'addendum suisse aux Clauses Contractuelles Types de l'UE reconnu et adopté par le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) conformément à l'Article 16(2)(d) de la LPD, tel qu'amendé le cas échéant par le PFPDT.
« Clauses Contractuelles Types de l'UE »	désigne les clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne (CE) conformément à sa décision 2021/914 du 4 juin 2021, telles qu'amendées le cas échéant par la CE.
« Client »	désigne toute personne physique ou morale qui est, ou était, un client de Squire Patton Boggs au titre d'une convention passée ou en cours, ou qui a pris contact avec Squire Patton Boggs ou qui a eu des discussions avec Squire Patton Boggs en vue de mandater le cabinet (que le cabinet ait été mandaté ou non par la suite).
« Destinataire »	désigne toute personne physique ou morale à laquelle des données personnelles sont transmises ou divulguées.
« Données de tiers »	désigne les données personnelles d'un tiers.
« Données personnelles »	désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable (une « personne concernée »). Une personne identifiable est une personne physique dont l'identité peut être établie par un ou plusieurs identifiants (par exemple son nom) propres à la personne en question.
« DSAR » (Data Subject Action Request)	désigne la demande d'une personne d'exercer des droits dont elle bénéficierait au titre de la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles applicable en tant que personne concernée.
« Informations légales »	désigne la page d'informations légales (Legal Notices) du site de Squire Patton Boggs qui héberge cette Note d'information.
« LPD »	Désigne la Loi fédérale sur la protection des données du 25 septembre 2020 sur la protection des données en Suisse,
« Mandat »	désigne un contrat établi en vertu des lois et règlements du pays concerné, concernant la prestation de services juridiques et/ou d'avocat rendu par Squire Patton Boggs à un client.
« Personne physique »	désigne un être humain.

« Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles »	désigne le RGPD de l'UE, le RGPD du R-U, le UK Data Protection Act 2018, Loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) et tout autre réglementation nationale sur la protection des données personnelles.
« Responsable du traitement »	désigne toute personne physique ou morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données personnelles (et, le cas échéant, ce terme aura le sens précis qui lui est attribué pour les besoins du de la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles).
« RGPD »	désigne le RGPD de l'UE et/ou le RGPD du R-U, selon le cas.
« RGPD de l'EU »	désigne le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 et la législation nationale d'application.
« RGPD du R-U »	désigne la loi du R-U incorporant le RGPD dans la législation du Royaume-Uni en vertu de l'article 3 de la loi de 2018 sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (European Union (Withdrawal) Act 2018).
« R-U »	désigne le Royaume-Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord
« Sous-traitant »	désigne toute personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour le compte d'un responsable du traitement.
« Suisse »	désigne la Confédération suisse.
« Tiers », utilisé pour décrire une personne concernée,	désigne une personne physique qui n'est pas un client.
« Traitement »	désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
« UE »	désigne l'Union européenne ou, si le contexte l'exige, l'Espace Economique Européen (EEE).

PLUS D'INFORMATION

- [1] Squire Patton Boggs est un cabinet international agissant sous une Verein suisse (association), qui comprend Squire Patton Boggs (UK) LLP, Squire Patton Boggs (US) LLP et d'autres entités légales. La description complète de notre structure, comportant la liste complète de nos bureaux dans le monde, est donnée dans la rubrique des Informations légales ([Legal Notices](#)).

[Retour](#)

Les services juridiques que nous proposons s'adressent principalement à des personnes morales. Les types de données personnelles que nous traitons, sont celles dont nous avons besoin pour assurer efficacement la représentation juridique de nos clients au niveau local, régional et mondial, et pour exercer d'autres activités connexes.

- [2] Nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse sont selon le cas, des succursales de Squire Patton Boggs (UK) LLP, des succursales Squire Patton Boggs (US) LLP ou sont associés d'une autre façon à l'une ou l'autre LLP. Ils sont énumérés à [l'Annexe 1](#) à la présente Note d'information.

[Retour](#)

Si vous êtes client d'un ou de plusieurs de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse, ou une personne physique liée ou opposée à l'un de nos clients, le responsable du traitement concerné est l'entité Squire Patton Boggs dont les services ont été retenus par notre client. Si vous faites appel aux services de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse à un autre titre, votre responsable du traitement sera l'entité Squire Patton Boggs dont vous avez retenu les services.

Pour toutes questions transfrontalières, et données personnelles partagées par plusieurs de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse, les entités concernées peuvent être responsables conjointes du traitement et collaborer, si nécessaire, pour assurer le respect de nos obligations au titre de la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles, notamment pour répondre aux demandes visant à l'exercice de leurs droits par les personnes concernées au titre, tel qu'exposé à la [section 7](#).

- [3] L'activité de base de Squire Patton Boggs est la prestation de services juridiques (en France, l'exercice de la profession d'avocat) pour des personnes morales ; elle n'implique pas de traitement de données personnelles à grande échelle., Squire Patton Boggs a néanmoins décidé de désigner un délégué à la protection des données ou « DPO » (en anglais, « Data Protection Officer ») qui agit pour le compte de tous nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse afin d'assister notre cabinet dans son action de mise en conformité en matière de protection des données personnelles. Merci d'adresser à notre DPO toute communication de nature générale ou vos questions relatives à cette Note d'information ou à la conformité du cabinet à la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles. En ce qui concerne l'exercice des

[Retour](#)

droits des personnes concernées, une adresse électronique spécifique est fournie à la [section 7](#) pour les personnes physiques qui souhaitent exercer leurs droits.

- [4] Les informations que nous recueillons et traitons en lien avec nos clients afin de leur fournir des services juridiques sont pour l'essentiel des données concernant leur société et des informations professionnelles.

[Retour](#)

Dans certains cas, nous sommes amenés à traiter des données personnelles se rapportant à l'affaire sur laquelle nous intervenons, aux fins de conseiller et représenter nos clients. Il est impossible d'identifier toutes les catégories potentielles de données personnelles que nous sommes amenés à traiter en notre qualité d'avocats ou lawyers, puisqu'elles sont aussi variées que les questions juridiques sur lesquelles nous intervenons. Les catégories les plus fréquentes sont énumérées ci-dessous, ainsi que les sources, finalités et bases juridiques de traitement.

Dans le cas un client nous communique des données personnelles auxquelles la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles s'applique (que celles-ci concernent des personnes qui ont un lien avec lui, des parties adverses qui lui sont liées, ou des tiers), nous partons du principe que notre client a satisfait à ses propres obligations de responsable du traitement relatives à la collecte, au traitement et à la communication de ces données personnelles.

Très souvent, Il serait impossible d'informer directement ces personnes physiques du traitement, ou cela nécessiterait des efforts disproportionnés de notre part. De surcroît nous sommes, presque toujours, soumis à une obligation légale de secret professionnel ; par conséquent, nous ne sommes pas autorisés à informer les personnes concernées du fait que nous traitons leurs données.

- [5] Le traitement des données personnelles aux fins de rendre des services juridiques, de les facturer, de gérer un dossier et de communiquer avec nos clients, sert nos intérêts légitimes, en notre qualité de cabinet, mais sert aussi les intérêts légitimes de nos clients. Lorsque ce sont des personnes physiques qui font appel à nos services, nous traitons leurs données dans la mesure du nécessaire pour leur fournir des services juridiques selon les termes de notre mission et pour nous conformer au règlement du Barreau local.

[Retour](#)

Les catégories de données personnelles que nous traitons à cet effet, et que nos clients nous fournissent habituellement, incluent les suivantes

- *Coordonnées professionnelles des clients* (nom, fonction, société, adresse postale, email, numéros de téléphone, etc. du contact personne physique)

: à des fins de communication en lien avec notre prestation de services juridiques ;

- *Coordonnées bancaires et données correspondantes dont nous avons besoin pour effectuer et recevoir des paiements* : afin de recevoir ou verser des fonds lors de la réalisation d'une opération ou d'autres fonds liés à une opération, tels que des débours ; afin de payer des frais de justice, ainsi que de facturer nos clients et recevoir leurs paiements ;
- *Informations pour la gestion de compte* (par ex. données financières, données de performance relatives à des personnes physiques) : afin de nous permettre d'évaluer la prestation rendue à nos clients, pour nos besoins administratifs internes ou à la demande de nos clients.

[6] Nous sommes également amenés à traiter des données de tiers lorsque cela s'avère nécessaire à l'exécution de notre mission. Ces informations peuvent comprendre des données personnelles concernant les salariés, clients ou fournisseurs personnes physiques d'un client ou les données personnelles des personnes physiques travaillant pour une partie adverse ou un co-contractant, ou qui sont liées ces derniers à un autre titre. Selon le cas, nous pouvons obtenir ces informations auprès de nos clients, de sources publiques ou de tiers. Par exemple :

[Retour](#)

- En matière contentieuse ou de fusion-acquisition, nous sommes amenés à traiter des données personnelles des autres intervenants à l'opération ou des parties adverses ou contentieux ou données qui sont communiquées par ces personnes, ainsi que des correspondances ou emails échangés les salariés de nos clients ou des autres parties, ou encore des données biographiques des témoins, témoins potentiels, avocats et autres conseils des parties prenantes ;
- Lorsque nos avocats ont besoin d'examiner un grand volume de documents dans le cadre d'un contentieux, arbitrage, d'une enquête ou d'un contrôle, nous sommes amenés à utiliser des systèmes automatisés nous aidant à identifier les documents pertinents ; documents qui peuvent, le cas échéant, contenir des données personnelles.

[7] Dans certains cas, si la nature du dossier l'exige, et selon la loi applicable, nous pouvons être amenés à traiter de « données sensibles » ou « catégories particulières » de données personnelles (par exemple, en matière d'immigration, de protection des données personnelles, de retraites, de réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ou en matière de droit du travail). La base juridique sur le fondement de laquelle nous traitons ces données dépendra des circonstances ; par ailleurs, le traitement pourra être effectué s'il est :

[Retour](#)

- Nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ;
- Fondé sur le consentement explicite de la personne physique concernée ;
- Fondé sur des données personnelles manifestement rendues publiques par la personne concernée.

[8] À cet effet, nous pouvons être amenés à obtenir divers types d'informations auprès des personnes physiques en question elles-mêmes, ou auprès du client potentiel auquel elles sont associées. Les informations demandées peuvent comprendre

[Retour](#)

- des documents d'identification (passeport, carte nationale d'identité),
- des coordonnées tels que l'adresse postale et d'autres coordonnées,
- la situation professionnelle et les expériences antérieures
- les antécédents de crédit,
- et toutes autres informations nécessaires pour effectuer les vérifications d'antécédents requises.

Le cas échéant, et dans les limites prévues par la législation applicable, nous pouvons également être amenés à recueillir des informations concernant des infractions pénales présumées ou condamnations de personnes physiques liées au client potentiel. Ces données personnelles sont utilisées pour déterminer si les lois applicables nous interdisent de travailler avec le client en question ou pour identifier et évaluer les éventuels risques liés à la situation financière, à la fiabilité ou au comportement de la personne physique en question. En fonction des résultats de nos vérifications, nous pouvons décider ou être contraints de ne pas travailler pour un client.

[9] Pour réaliser les vérifications d'antécédents nécessaires, nous pouvons être amenés à avoir recours à des sources externes, telles que

[Retour](#)

- des agences de notation financière,
- des agences de vérification d'identité,
- des sources accessibles au public (registres publics, sites Internet publics...)
- et des services par abonnement qui permettent de vérifier des listes de personnes politiquement exposées et de personnes faisant l'objet de sanctions ou d'interdictions identifiées par les pouvoirs publics de l'UE, du R-U ou de la Suisse.

[10] Nous pouvons obtenir ces informations auprès des personnes physiques concernées, de sources publiques ou de services par abonnement, tels que des répertoires juridiques.

[Retour](#)

[11] Dans la plupart des cas, nous avons pour obligation légale de traiter des données personnelles afin de vérifier l'éventuelle existence de conflits

[Retour](#)

d'intérêts avant d'accepter de travailler pour un client. Ces vérifications peuvent être exigées par des lois, règlements et règles déontologiques de « bonne pratique » que Squire Patton Boggs est tenu de respecter en tant que cabinet d'avocats. Ces vérifications peuvent inclure le traitement des données personnelles de personnes physiques liées ou opposées à nos clients, notamment leur implication dans un contentieux, leur(s) mandat(s) d'administrateur ou leur(s) participation(s) dans des sociétés. Nous pouvons obtenir ces informations auprès des personnes physiques concernées, de sources publiques ou de services par abonnement, tels que des répertoires juridiques

- [12] Même dans les cas où aucune obligation légale ne s'applique, il est de l'intérêt légitime de nos clients et du notre de veiller à ce que nos prestations soient exemptes de tout conflit d'intérêts, et nous comptons sur nos clients pour qu'ils veillent à ce que les personnes physiques concernées soient dûment informées.

[Retour](#)

Dans l'un ou l'autre cas, il se peut que nous soyons dans l'impossibilité de fournir des services juridiques si nous n'obtenons pas les données personnelles dont nous avons besoin pour pouvoir effectuer les vérifications requises par la loi.

- [13] Pour les besoins de nos relations avec nos fournisseurs, il est dans l'intérêt légitime de nos fournisseurs et nous-mêmes de traiter les coordonnées professionnelles des représentants ou interlocuteurs de nos fournisseurs afin de communiquer et de traiter avec eux. En règle générale, les informations que nous traitons à cet effet sont fournies par le fournisseur et comprennent

[Retour](#)

- le nom,
- la fonction,
- le lien avec la société,
- l'adresse postale et email et
- les numéros de téléphone

de l'interlocuteur désigné par le fournisseur.

- [14] En notre qualité de cabinet d'avocats, il est dans notre intérêt légitime de recueillir et d'utiliser les coordonnées professionnelles aux fins transmettre aux clients et contacts qui en font la demande nos bulletins d'information (newsletters) concernant l'actualité réglementaire ou jurisprudentielle dans différents domaines, des alertes, des blogs, des invitations à des séminaires, webinaires et événements similaires que nous organisons, et d'autres documents marketing, quand nous jugeons qu'ils sont pertinents.

[Retour](#)

Les données personnelles que nous recueillons à cet effet incluent les suivantes:

- Coordonnées professionnelles tels que nom, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, nom et adresse de la société, titre ou fonction ;
- Préférences d'abonnement des personnes : selon le cas, les informations fournies par ces personnes physiques concernant leurs centres d'intérêts et préférences pour recevoir des points actualités réglementaires ou jurisprudentielles dans certains domaines et secteurs d'activité, ou des annonces sr des évènements parrainées par notre cabinet, etc. ;
- Informations relatives à l'inscription à l'évènement : tels que le nom, le nom de l'entreprise, le titre ou la fonction, et l'adresse email.

En règle générale, nous obtenons les coordonnées professionnelles et préférences que nous utilisons pour nos communications marketing et nos activités de business développement directement auprès de nos clients ou prospects, ceci inclut les visiteurs de notre site internet, qui peuvent s'enregistrer en ligne pour recevoir des alertes, bulletins d'information (newsletters), invitations à des évènements et autres informations de notre part.

Nous pouvons également obtenir vos coordonnées professionnelles et des informations concernant vos préférences quant aux sujets traités par les bulletins d'information et autres documents ou évènements que nous vous proposons lorsque vous nous donnez votre carte de visite à l'occasion de conférences que nous parrainons ou lorsque vous rencontrez nos avocats et collaborateurs dans le cadre de réunions ou d'évènements.

Nous obtenons le consentement des prospects et tiers avec lesquels nous n'entretenons pas de relation professionnelle avant de leur envoyer des documents commerciaux par voie électronique, si les règles applicables relatives aux communications électroniques publicitaires l'exigent. Nous avons mis en place un outil en ligne efficace permettant aux utilisateurs de gérer leurs demandes de désabonnement ou de modifier leurs préférences quant à l'objet et aux catégories des informations qu'ils reçoivent.

- [15] Nous recueillons les coordonnées professionnelles afin d'enregistrer des informations sur nos activités de développement commercial et de marketing, telles que des réunions et d'autres interactions avec des clients ou prospects. En outre, nous organisons et facilitons les communications entre les anciens du cabinet (alumni). Les données personnelles que nous collectons à ces fins comprennent la date et l'heure des interactions et les notes relatives réunions ou aux évènements.

[Retour](#)

- [16] Nous avons recours aux services d'audioconférence et visioconférence de prestataires tiers pour fournir des conseils juridiques et d'autres services à nos clients, mais aussi pour organiser des webinaires. Dans certains cas, nous pouvons être amenés à enregistrer au format électronique une conférence téléphonique, que ce soit pour recueillir des témoignages ou des éléments de preuve ou pour conserver un webinaire qui servira ultérieurement dans le cadre de formations, auquel cas les participants seront informés que la conférence téléphonique est enregistrée. Selon les circonstances, la base juridique de cet enregistrement sera soit le consentement des participants, soit pour établir la preuve d'une communication professionnelle. [Retour](#)
- [17] Les transferts de données personnelles entre nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse (voir [Annexe 1](#)), ainsi qu'avec des avocats d'autres bureaux de notre cabinet, peuvent s'avérer nécessaires pour assurer efficacement la prestation de services juridiques pour nos clients, ou si nos clients nous le demandent. Par exemple, une affaire donnée peut soulever des questions juridiques ou donner lieu à des procédures dans plusieurs pays, auquel cas nous pouvons être amenés à partager des données personnelles en lien avec l'affaire avec certains collègues de Squire Patton Boggs à travers le monde, sauf si le client nous donne des instructions contraires. Ces transferts transfrontières au sein du cabinet sont régis par des contrats intra-groupe entre responsables de traitement ou de responsable de traitement à sous-traitant, selon le cas. [Retour](#)
- [18] Le transfert de données personnelles concernant les clients et contacts professionnels vers des membres précis de la direction et du personnel travaillant dans nos bureaux situés au sein et en dehors de l'UE, du R-U et de la Suisse, peut aussi intervenir auprès des personnes chargées de la gestion financière, la facturation des clients, la gestion et d'administration du cabinet. [Retour](#)
- [19] Les informations concernant les clients et contacts professionnels recueillies dans le cadre d'activités de réseautage et de business développement peuvent être partagées entre avocats et membres du personnel au sein de nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse et dans le cadre d'une collaboration avec des collègues au sein des bureaux de Squire Patton Boggs dans le monde entier. [Retour](#)
- [20] Sous réserve de l'autorisation préalable du client, les avocats spécialisés en contentieux ont parfois recours à des solutions d'*e-discovery* (gestion électronique documentaire) utilisées par une équipe d'experts du cabinet travaillant aux États-Unis, et à des data room (salles de données) virtuelles hébergées sur les serveurs du cabinet aux États-Unis. [Retour](#)
- [21] Par souci de sécurité (en particulier à des fins de sauvegarde et de basculement), les données client au sein de l'UE, du R-U et de la Suisse, qui peuvent contenir des données personnelles, sont hébergées sur des serveurs [Retour](#)

dans le Royaume-Uni, et une copie miroir est effectuée sur les serveurs de Squire Patton Boggs situés aux États-Unis, où sont hébergées certaines applications utilisées dans l'ensemble du cabinet.

[22] Nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse peuvent également partager des données personnelles avec nos partenaires commerciaux et prestataires de confiance dans le cadre de relations contractuelles. Exemples de destinataires : prestataires de services informatiques, plateformes de gestion marketing ou des événements, opérateurs de télécommunications, établissements bancaires, administrateurs de data room, prestataires de services d'analyse documentaire, agences de vérification de la solvabilité, agences de vérification des antécédents, répertoires juridiques, consultants ou tiers experts, avocats français ou étrangers correspondants, *barristers*, avocats français ou étrangers de la partie adverse, auditeurs, assureurs en responsabilité professionnelle, ainsi que leurs conseils juridiques et autres conseils. Sur demande de nos clients, peuvent s'ajouter à cette liste des prestataires de services de facturation électronique ou de plateforme de gestion de dossiers.

[Retour](#)

[23] Nous pouvons également partager des données personnelles recueillies pour les besoins des mandats de nos clients avec des destinataires externes, dans le cas où la loi nous y oblige, à savoir notamment avec des tribunaux, autorités réglementaires, autorités fiscales et autorités de police.

[Retour](#)

[24] Nous fournissons des informations, qui peuvent inclure des données personnelles, à Experian, une agence de référence en matière de crédit (ARC), qui nous communiquera des informations sur vous, notamment sur vos antécédents financiers. Nous le faisons pour évaluer votre solvabilité, vérifier votre identité, gérer votre compte, rechercher et recouvrer des créances et prévenir les activités criminelles. Nous continuerons également à échanger régulièrement des informations sur vous avec Experian, y compris sur vos comptes réglés et sur les créances qui n'ont pas été entièrement remboursées dans les délais. Les agences de notation partageront vos informations avec d'autres organisations. L'identité des agences de notation et la manière dont elles utilisent et partagent les informations personnelles sont expliquées plus en détail à l'adresse <http://www.experian.co.uk/crain/index.html>.

[Retour](#)

[25] Afin de gérer efficacement les préférences de nos clients, des visiteurs de notre site et autres contacts professionnels, et de garantir l'exactitude des données que nous recueillons, nous utilisons des plateformes marketing et de gestion d'événements et d'autres solutions informatiques.

[Retour](#)

[26] Il est possible que nos Bureaux de l'UE, du R-U et de la Suisse soient amenés, dans le cadre d'un projet suffisamment avancé de rapprochement entre

[Retour](#)

cabinets, à partager des données client avec des candidats à un tel rapprochement situés dans des pays hors de l'UE, du R-U et de la Suisse. Les données personnelles pouvant être transférées à un tel cabinet candidat seront limitées à ce qui est nécessaire pour que l'opération puisse se faire ; elles seront, le cas échéant, protégées par des mesures de protection contractuelles, notamment par les Clauses contractuelles types de l'UE.

- [27] Les tribunaux, autorités publiques et parties liées ou co-contractant avec lesquelles nous partageons des données personnelles, les fournisseurs tiers identifiés à la [section 4](#) et les partenaires commerciaux peuvent être situés hors de l'UE, du R-U et de la Suisse. À moins que les destinataires soient situés dans des pays bénéficiant d'une décision adéquation par la Commission européenne, nous mettrons en place des accords de transfert de données basés sur les Clauses contractuelles types de l'UE applicables, sur l'Addendum du R-U, sur l'Addendum de la Suisse, ou sur d'autres mécanismes de transfert de données disponibles (BCR/ règles d'entreprise contraignantes, certifications ou codes de conduite approuvés) pour protéger les données personnelles transférées. Dans des cas exceptionnels, nous pouvons nous fonder sur les dérogations pour des situations particulières. [Retour](#)
- [28] Le droit d'accès s'applique uniquement dans la mesure où cela ne viole pas une obligation légale de secret professionnel à laquelle nous sommes soumis concernant des données de client qui nous sont confiées et qui nous empêcherait par conséquent d'informer les personnes concernées. [Retour](#)
- [29] Le droit de rectification ne s'applique que dans la mesure où ceci ne constitue pas une violation d'une obligation légale de secret professionnel à laquelle nous sommes soumise en ce qui concerne les données du client qui nous sont confiées. [Retour](#)
- [30] Le droit à l'effacement s'applique dans certains cas et uniquement dans la mesure où il ne viole pas une obligation légale de secret professionnel à laquelle nous sommes soumise en ce qui concerne les données des clients qui nous sont confiées. [Retour](#)
- [31] Le droit à la limitation du traitement un traitement s'applique dans certains cas, et uniquement dans la mesure où cela n'enfreint pas une obligation légale de secret professionnel à laquelle nous sommes soumise en ce qui concerne les données des clients qui nous sont confiées. [Retour](#)
- [32] S'opposer au traitement: [Retour](#)
- a. Pour des motifs liés à la situation particulière de la personne, lorsque le traitement est réalisé sur la base de l'intérêt légitime de Squire Patton Boggs ou de nos clients;
 - b. Lorsque des données personnelles sont traitées à des fins de marketing direct.

[33] Lorsque le consentement est la base du traitement de leurs données personnelles, les personnes concernées peuvent refuser de donner leur consentement ou le retirer à tout moment.

[Retour](#)

[34] La réponse de Squire Patton Boggs aux demandes des personnes concernées relatives à l'exercice de leurs droits en vertu de la Règlementation Applicable sur la Protection des Données Personnelles (en anglais, « *data subject action requests* » ou « DSAR ») est supervisée par une équipe interne composée du DSAR Manager, de l'*Office of General Counsel*, du DPO et d'autres professionnels.

[Retour](#)

ANNEXE 1

Bureaux et entités de Squire Patton Boggs dans l'Union Européenne et au Royaume-Uni (UK)

Squire Patton Boggs (UK) LLP

60 London Wall
Londres EC2M 5TQ
Angleterre
+44 20 7655 1000

Bureaux de Squire Patton Boggs (UK) LLP	
Squire Patton Boggs (UK) LLP Strawinskylaan 357 1077 XX Amsterdam Pays-Bas	Squire Patton Boggs (UK) LLP Avenue Louise 523 1050 Bruxelles Belgique +322 627 11 11
Squire Patton Boggs (UK) LLP Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000	Squire Patton Boggs (UK) LLP 6 Wellington Place Leeds LS1 4AP Angleterre +44 113 284 7000
Squire Patton Boggs (UK) LLP Plaza Marques de Salamanca 3-4, 7th Floor 28006 Madrid Espagne +34 91 426 4840	Squire Patton Boggs (UK) LLP No. 1 Spinningfields 1 Hardman Square Manchester M3 3EB Angleterre +44 161 830 5000
Squire Patton Boggs (UK) LLP Piazza San Fedele n. 2 4th Floor 20121 - Milán Italie +39 02 72 74 2001	

Squire Patton Boggs (US) LLP

60 London Wall
Londres EC2M 5TQ
Angleterre
+44 20 7655 1000

Bureaux de Squire Patton Boggs (US) LLP	
Squire Patton Boggs (US) LLP Rechtsanwälte, Steuerberater und Attorneys-at-Law Unter den Linden 14 10117 Berlin Allemagne +49 30 7261 68 000	Squire Patton Boggs (US) LLP Rechtsanwälte, Steuerberater und Attorneys-at-Law Herrenberger Straße 12 71032 Böblingen Allemagne +49 7031 439 9600
Squire Patton Boggs (US) LLP Avenue Louise 523 1050 Bruxelles Belgique +322 627 11 11	Squire Patton Boggs (US) LLP Rechtsanwälte, Steuerberater und Attorneys-at-Law Eurotheum, Neue Mainzer Straße 66-68 60311 Francfort-sur-le-Main Allemagne +49 69 1739 2400
Squire Patton Boggs (US) LLP, Cleveland, Geneva Rue du Rhône 67 1207 Genève Suisse	

Autres entités légales	
Advokátska kancelária Squire Patton Boggs s.r.o. Zochova 5 811 03 Bratislava Slovaquie +421 2 5930 3411	Squire Patton Boggs s.r.o., advokátní kancelář Václavské náměstí 813/57 110 00 Prague 1 République tchèque +420 221 662 111
Hausmann Associés SELARL trading under the name Squire Patton Boggs 7, rue du Général Foy 75008 Paris France +33 1 5383 7400	Squire Patton Boggs Krześniak sp.k. Warsaw Financial Center Emilii Plater 53 00-113 Varsovie Pologne +48 22 395 5500
Squire Patton Boggs Park Lane Limited Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000	Trinity Park Trustees Limited Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000

Autres entités légales	
Devonshire Trustees Limited Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000	Farringdon Management Company Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000
Squire Patton Boggs Secretarial Services Limited Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000	The Trustee Corporation Limited Rutland House 148 Edmund Street Birmingham B3 2JR Angleterre +44 121 222 3000
Hammond Suddards Trustees Limited 6 Wellington Place Leeds LS1 4AP Angleterre +44 113 284 7000	Devonshire Promotions Limited 60 London Wall Londres EC2M 5TQ Angleterre +44 20 7655 1000
SHE Consultants Limited 60 London Wall Londres EC2M 5TQ Angleterre +44 20 7655 1000	Squire Patton Boggs Directors Limited 60 London Wall Londres EC2M 5TQ Angleterre +44 20 7655 1000
Squire Patton Boggs Secretaries Limited 60 London Wall Londres EC2M 5TQ Angleterre +44 20 7655 1000	Squire Patton Boggs Ireland Suite 39.4 Ella House 39 – 40 Merrion Square East Dublin 2 D02 NP96 Irlande +353 1 662 4578

Lien du site <https://www.squirepattonboggs.com/en/general-content/UK-EU-privacy-notice>